

INTITULÉ DE L'ACTION

Dispositif Sans-abri : travail de rue

5.2.1. AXE(S) DE TRAVAIL :

- 4. Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

5.2.2. THÉMATIQUES DU DIAGNOSTIC

Thématique : Travail de rue

5.2.3. OBJECTIF STRATÉGIQUE

Finalité : Apporter une/des réponse(s) au(x) problématique(s) rencontrées par les personnes fréquentant/ habitant la rue

Les **objectifs généraux** du travail de rue sont les suivants :

- Obtenir une **meilleure représentation de la population de la rue** ;
- **Etablir un contact privilégié** et maintenir le lien avec les personnes occupant l'espace public et étant en précarité sociale.
- **Aller à la rencontre** des personnes en grande précarité fréquentant la rue ou d'autres endroits privilégiés et les **orienter** vers les structures d'accueil selon le besoin identifié (maraudes) ;
- Etablir un **réseau de communication positif avec les commerçants** du centre-ville ;
- **Favoriser le travail en réseau**. Coordonner et maximiser les actions avec les différents partenaires afin d'apporter une aide concertée et globale.
- **Répondre aux signalements** des citoyens et des institutions montoises quant à l'occupation de l'espace public ou privé par des personnes sans-abri
- Proposer **une médiation** entre les commerçants du centre ville et le public en cas de présence inadéquate aux abords des commerces
- **Accompagner physiquement** le public lors des démarches sociales, administratives ou médicales
- **Renforcer la collaboration** entre les différents acteurs de terrain (hôpitaux, gare, police...)
- Proposer **une prise en charge médicale** en rue
- Adapter les maraudes en fonction des saisons (été, hiver)

5.2.4. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Indicateurs de mesure

Objectif 1 : Identifier les lieux fréquentés par les personnes en situation précaire et organiser un travail de zonage des travailleurs de rue afin de cibler le travail à effectuer ;	Oui-non + Lister les lieux
Objectif 2 : Se rendre accessible par une présence régulière dans la rue et par une écoute attentive face aux problématiques rencontrées ;	Oui-non + Nombre de maraude / mois demandes et d'écoute en rue
Objectif 3 : Informer et orienter les personnes en situation précaire occupant l'espace public en apportant une réponse adaptée à la situation ;	Oui-non + Nombre d'information et d'orientation
Objectif 4 : Distribuer des tracts auprès des commerçants pouvant faire appel au dispositif	Oui-non + Nombre de tracts distribués + Nombre de commerçants rencontrés
Objectif 5 : Représenter le dispositif par des rencontres et une collaboration régulière avec les institutions sociales (travail de réseau)	Oui-non + Nombre de réunions
Objectif 6 : Rencontrer les personnes « signalant » la présence inadéquate d'une personne sans-abri	Oui-non + Nombre de signalements + motifs
Objectif 7 : Accompagner et assurer le suivi de la personne dans ses démarches (psycho-médico-sociale et administrative) ;	Oui-non + Nombre de suivis
Objectif 8 : Organiser des maraudes communes avec le Relais Santé	Oui-non + Nombre de maraudes communes avec le relais santé

5.2.5. DESCRIPTIF DES ACTIONS PRÉVUES POUR RENCONTRER LES OBJECTIFS

DESCRIPTION DU MODE OPÉRATOIRE

Les travailleurs sociaux sillonnent quotidiennement les rues du centre ville montois afin d'aller à la rencontre des personnes en difficultés sociales, psychologiques et/ou médicales qui occupent la rue. Le travail consiste à établir un premier contact.

Le dispositif existant depuis mai 2005, on peut dire qu'à présent, l'équipe, qui a peu subi de turn-over, a une très bonne connaissance du terrain et du public. Des liens de confiance se sont créés et lorsqu'un problème surgit en rue, les usagers font appel de manière quasi automatique aux travailleurs de rue (signalement de mineurs en rue, d'usagers en danger...). Les éducateurs peuvent proposer une orientation, soit vers l'accueil de jour - l'Escale-, soit vers des structures adaptées aux problématiques rencontrées. Un accompagnement physique vers les différents services sociaux pouvant répondre à leur besoin peut être également proposé. Les 2 infirmières du Relais Santé assurent 4 heures de prestation en rue par semaine pour éventuellement, si le besoin s'en fait sentir, effectuer des soins non urgents et/ou accompagner le public vers des

structures de soins spécialisées (hôpitaux, maison médicale...). Les 2 infirmières sont donc des personnes de référence pour les prises en charge plus médicalisées.

Parallèlement à ce travail de maillage avec les usagers, les travailleurs ont pour missions :

- d'établir un réseau de communication positif avec les commerçants du centre ville en distribuant des flyers de présentation du dispositif.
- de répondre aux signalements des commerçants, des citoyens... quant à la présence inadéquate d'une personne visiblement en difficulté aux abords du commerce, de l'habitation, d'un hall d'immeuble, d'un sas de banque...
- des maraudes spécifiques sont organisées en fonction des conditions climatiques. Le dispositif participe activement au Plan Grand Froid ainsi qu'au plan Canicule. Dans les deux cas, les usagers et les commerçants sont sensibilisés aux dispositions à prendre en cas de forte chaleur ou de température négative. Des couvertures, boissons chaudes, bouteilles d'eau, casquette... peuvent être distribuées en fonction de la période avec une vigilance toute particulière aux usagers les plus fragilisés.
- de participer aux tables rondes, réunions de concertations... autour des usagers de la rue.

PUBLIC(S) VISÉ(S) ?

Public majeur socialement fragilisé vivant dans des conditions ultra précaires : sans-abris, mal logés...

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR MOBILISER LES PUBLICS PRÉCARISÉS ?

- Un système de navette est mis en place avec des heures et des lieux de rendez-vous pré-établis avec le public. Ces navettes permettent d'apporter une réponse quasi immédiate lors des orientations du public rencontré en rue et/ou désirant se rendre à l'accueil de jour.
- Des flyers de présentation du dispositif sont distribués ainsi qu'un dépliant « répertoire montois » (format carte banque) reprenant toutes les structures d'aide sur le territoire. Celles-ci sont reportées au dos du dépliant sur un plan de la ville pour permettre une localisation aisée.
- Des tracts de présentation à destination des commerçants du centre ville.
- La mise à disposition des infirmières du relais santé pour effectuer des maraudes communes avec le dispositif à raison de 4h/semaine afin d'effectuer des soins non urgent en rue.
- Le véhicule de service permet des déplacements avec le public lors des accompagnements physiques

LOCALISATION DE L'ACTION ? (LIEU, IMPLANTATION, QUARTIER)

Principalement en centre ville montois mais selon la demande, l'équipe peut également se rendre dans les différentes communes du Grand Mons

TEMPORALITÉ DE L'ACTION ? (FRÉQUENCE, PLANIFICATION)

Le travail de rue est prévu chaque jour, du lundi au vendredi entre 9h et 18h.

RESSOURCES PRÉVUES

- un véhicule de service de type camionnette minibus pour effectuer les transports du public entre la rue et l'accueil de jour et vers des structures pouvant répondre aux différentes problématiques du public (maison médicale, maison d'accueil, hôpitaux, visite logement...)

- un temps plein et deux tiers d'équivalent temps plein sont nécessaire pour effectuer une semaine de prestation en rue et ce réparti sur 5 personnes.

RAPPEL : il s'agit de la même équipe qui effectue l'action « accueil de jour » et « le travail de rue ». Sur un temps plein, 2/3 de celui-ci est consacré à l'accueil de jour tandis que le 1/3 restant est consacré au travail de rue.

- Si le besoin s'en fait sentir, l'utilisateur pourra demander le passage de la psy et/ou de l'AS de l'Escale si celui-ci ne veut pas se rendre à l'accueil de jour. Néanmoins, les situations cliniques et sociales de toute personne rencontrée en rue et/ou à l'Escale seront discutées et « pilotées » au sein de la réunion d'équipe hebdomadaire du dispositif.

5.2.6. PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE POUR OPÉRATIONNALISER L'ACTION

OPÉRATEUR COORDINATEUR DE L'ACTION?

Ville de Mons-Service Prévention-Dispositif Sans Abri

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION?

Opérateur 1 : Relais Social Urbain de Mons Borinage/Relais Santé

Opérateur 2 : CPAS (mise à disposition d'une personne chauffeur - accompagnateur sous contrat art 60)

5.2.7. COOPÉRATION SUPRA-COMMUNALE

L'ACTION EST-ELLE MENÉE À UN NIVEAU SUPRA-COMMUNAL ?

Non

PAR QUELLES COMMUNES?

/

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE COOPÉRATION TRANSCOMMUNALE ?

5.2.8. CALENDRIER DE L'ACTION

DATE DE DÉMARRAGE DE L'ACTION:2014

DATE FINALE DE L'ACTION:2019

5.2.9. ACTION FINANCÉE PAR LE BUDGET PCS (Y COMPRIS MOYENS HUMAINS OU LOGISTIQUES)

Oui

5.2.10. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ACTION

Source 1 : CPAS

Source 2 : Relais social Urbain Mons-Borinage

5.2.11. ACTION AVEC TRANSFERT FINANCIER VERS UN OPÉRATEUR AUTRE QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Action PCS avec transfert financier ?

Non

MONTANT DU TRANSFERT (€/ETP)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE

5.2.12. TRANSFERT FINANCIER « ARTICLE 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?

Non

MONTANT DU TRANSFERT (€)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE

5.2.13. PERSONNEL AFFECTÉ À L'ACTION ET FINANCÉ PAR LE PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
VOIR ACTION N°26 : PERSONNEL GLOBAL AFFECTÉ AU DISPOSITIF SANS-ABRI		

5.2.14. COMMENTAIRE FACULTATIF

Action complémentaire aux actions 14 et 26